



COLLEGE SAINT-JOSEPH  
 Place J. M. de la Mennais  
 44410 HERBIGNAC  
 ☎ 02 51 76 99 10  
 📧 [viescolaire@stjosephherbignac.fr](mailto:viescolaire@stjosephherbignac.fr)



**AUTORISATION PARENTALE pour l'année 2021/2022**

Pendant l'année scolaire, si son emploi du temps le permet ou lors d'une absence d'un enseignant (dans ce cas, un mot sera mis sur l'agenda de correspondance), votre enfant peut être autorisé à arriver plus tard au collège **le matin**.

***Il est tenu alors de rentrer directement au collège, quelle que soit l'heure de son arrivée.***

*(Pour les dispenses de sport, demander l'autorisation via le carnet de correspondance).*

Mme, M. ...., responsable(s) légal de .....en classe de .....

- autorise(nt) mon enfant à arriver plus tard au collège **pour l'année scolaire 2021/2022**
- n'autorise(nt) pas mon enfant ; dans ce cas, il sera en permanence à 8h20 pour travailler.

Date, Signature



COLLEGE SAINT-JOSEPH  
 Place J. M. de la Mennais  
 44410 HERBIGNAC  
 ☎ 02 51 76 99 10  
 📧 [viescolaire@stjosephherbignac.fr](mailto:viescolaire@stjosephherbignac.fr)



**AUTORISATION PARENTALE pour les sorties sur temps scolaire pour l'année 2021/2022**

Pendant l'année scolaire, votre enfant peut être amené à sortir du collège pour des activités périscolaires (cinéma, théâtre, cross, piscine, EPS à la salle, bibliothèque ....) entre 8h20 et 17h. Ces déplacements se font soit à pied, soit en bus et sont obligatoires ; les élèves se déplacent systématiquement, encadrés par les professeurs.

Mme, Mr ..... responsable(s) légal de ..... en classe de .....  
 autorise(nt) mon enfant à sortir du collège, accompagné par un adulte référent, sur temps scolaire.

*(Pour les sorties hors temps scolaire, une circulaire vous sera adressée de façon systématique).*

Date, Signature